

COMMUNE DE LES CULLAYES

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 septembre 2010

Lieu : Grande salle, Les Cullayes

Présidence : M. Vincent Lacoïn

Vice-présidence : Mme Claude Jordan

Secrétaire : Mme Patricia Girardbille

Copies : Municipalité, Préfecture

La Municipalité siège avec le Syndic M. Bernard Burri, la Vice-Syndique Madame Isabelle Lucas Sauterel, Messieurs Jean Gaumann, Félix Rattin, et Adrian Schneider.

Le Conseil général a été légalement convoqué.

A 20h02, Monsieur le Président souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et les Conseillers.

L'assemblée est déclarée ouverte.

Le bureau fonctionne ce soir normalement avec tous ses membres. On peut dès lors procéder à l'appel.

1. Appel :

Sur 65 membres, 43 sont présents, 19 excusés, 3 absents non excusés. Plus du tiers des membres étant présent, le Conseil est légalement habilité à siéger.

Scrutateurs désignés pour la séance : Mme Myriam Dammköhler
Mme Patricia Dutoit

2. Assermentation

Trois nouveaux membres sont assermentés : Mme Fanny Guenat, Mme Meryl Jordan et Mme Leandra Schaub.

Compte tenu de ces assermentations, la majorité est fixée à 24 voix.

3. Ordre du jour / Procès-verbal :

1. Appel
2. Assermentation
3. Ordre du jour / Acceptation du procès-verbal du 29.06.2010
4. Courrier
5. Informations du Bureau du Conseil
6. Convention de fusion entre les communes de Servion et de Les Cullayes – préavis municipal n° 07/2010 et rapport de la commission ad-hoc
7. Informations de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2010 ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est accepté par l'assemblée à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Courrier :

A ce jour, un seul courrier est parvenu au bureau du Conseil, celui de la démission de M. Joseph Altermatt du Conseil général.

5. Informations du Bureau du Conseil :

Monsieur le Président rappelle que les prochaines votations auront lieu le dimanche 26 septembre 2010. Le bureau de vote sera ouvert de 10 heures à 11 heures au collège.

6. Convention de fusion entre les communes de Servion et de Les Cullayes – préavis municipal n° 07/2010 et rapport de la commission ad-hoc :

Rapport de la Commission ad-hoc :

« La Commission de fusion, chargée d'étudier le préavis 07/2010, s'est réunie le 26 août 2010 dans la composition suivante : Mesdames Isabelle Dapaz et Isabelle Padrun ainsi que Messieurs Philippe Chaubert, Patrick Steffen, Séverin Aeschlimann et Eric Dammköhler en tant que premier membre dans la fonction de président-rapporteur, ceci avec la commission ad-hoc de Servion et en présence des 2 syndics et d'une délégation de municipaux.

L'exposé des motifs et le projet de Convention qui nous avaient été soumis quelques jours auparavant, n'ont donné lieu à aucune remarque importante tant sur leur présentation que sur leur contenu.

Les questions et les remarques ont été débattues et répondues tout au long du processus de mise en place avec les différents groupes de travail. Pratiquement tous les membres de la Commission ont également participé à ces différents groupes de travail thématiques qui se sont réunis ces derniers mois, ce qui nous a permis d'être informés au mieux. Lors de cette réunion de la commission, les informations données par les 2 municipalités ont été claires, précises et avec une ouverture totale, ce dont nous les remercions.

Telle que rédigée, la convention de fusion permettra à la Municipalité et au Conseil communal de la nouvelle commune de disposer de toute la latitude nécessaire à une organisation rationnelle et efficiente, tout en réservant la représentativité de chacune des communes actuelles tant au niveau exécutif que législatif.

Nous rappelons :

- *Que le texte qui vous est soumis a été approuvé par les services cantonaux concernés.*
- *Que toute modification d'un article demandée par l'un des Conseils doit obligatoirement être approuvée par l'autre Conseil car aucune différence de texte ne peut apparaître dans la Convention soumise à l'approbation des deux conseils. Au besoin, une suspension de séance sera nécessaire afin d'harmoniser les deux textes avant la votation finale.*

Une précision sur le contenu de l'art 7 de la convention de fusion:

Selon les informations reçues, la modification de l'article 151 de la Constitution du Canton de Vaud sera très probablement acceptée lors de la votation populaire du 26 septembre 2010. Ce qui implique que, si la fusion est acceptée cet automne par la population des deux communes, les 2 municipalités et les conseils ne changeraient pas jusqu'au 31.12.2011 et qu'il n'y aura qu'une votation en automne 2011 pour les nouveaux municipaux et le nouveau conseil.

Conclusion :

La Commission de fusion estime que le préavis 07/2010 qui vous est présenté est très bien étudié. Important pour notre commune, il est cohérent et tient compte des intérêts de chacune des communes tout en préservant la possibilité d'une ouverture ultérieure à d'autres communes. C'est dès lors à l'unanimité des membres présents que la Commission de fusion vous propose d'accepter le préavis n° 07/2010, d'autant plus qu'il nous semble important que les citoyens puissent se prononcer sur ce sujet.

Les membres de la commission ad-hoc de fusion:

*Président-rapporteur
Eric Dammköhler*

*Membre
Séverin Aeschlimann*

*Membre
Philippe Chaubert*

*Membre
Isabelle Dapaz*

*Membre
Isabelle Padrun*

*Membre
Patrick Steffen »*

La discussion est ouverte sur le rapport de la commission.

Il n'y a pas de question ni de commentaire, la séance est suspendue pour vérifier si le Conseil communal de Servion a fini de traiter ce sujet. La discussion étant également close à Servion, l'assemblée procède au vote et accepte le préavis n° 07/2010 à l'unanimité moins deux abstentions.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL GENERAL DE LES CULLAYES

- vu l'exposé des motifs et préavis municipal N° 07/2010 du 2 août 2010 – Convention de fusion entre les communes de Servion et de Les Cullayes
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter la convention de fusion entre les communes de Servion et Les Cullayes du 21 juin 2010 telle que présentée.

7. Informations de la Municipalité :

M. le Syndic Bernard Burri :

M. le Syndic remercie les membres du Conseil de la confiance témoignée à la Municipalité en acceptant la convention de fusion.

Prochains événements :

- 1^{er} et 2 octobre 2010, les habitants de les Cullayes ont été invités par le biais d'un tout ménage à une fête qui se tiendra à Servion
- 8 octobre 2010, inauguration de l'extension du zoo de Servion, la population sera invitée, information à suivre
- 12 octobre 2010, débat sur la fusion avant les votations populaires à la Grande salle
- 9 décembre 2010, prochaine séance du Conseil général
- 10 décembre 2010, la Municipalité organise une réception en l'honneur des nouveaux habitants et des jeunes citoyens des Cullayes
- 17 décembre 2010, comptes communaux.

Des travaux de réfection des routes et des canalisations (chemin du Collège et chemin des Moures) vont occasionner des perturbations de trafic et des déviations.

M. Félix Rattin :

Le taux d'imposition communal a été fixé jusqu'à la fin de la législature. Néanmoins, le Canton a annoncé qu'il y aurait dès 2011 une bascule de 6 points d'imposition de la Commune en faveur du Canton. Mais le taux d'imposition total reste le même. En effet, simultanément, il résultera de la péréquation financière des charges moins élevées pour la Commune. Le résultat devrait donc rester le même.

M. Jean Gaumann :

En plus des perturbations de trafic mentionnées par M. Burri, les travaux de rénovation des conduites d'eau vont causer des coupures d'eau. La population sera avertie des détails en temps opportun par le biais d'un tout ménage.

Pas de questions de l'assemblée.

8. Divers et propositions individuelles :

M. Alain Closson demande s'il est prévu de réparer le trottoir à la sortie du village en direction de Servion.

M. Jean Gaumann répond que ce trottoir en « gravier stabilisé » a fortement été endommagé par la pluie, notamment à cause de la pente. Dans un premier temps, le gravier va être remis en état. Des devis ont été demandés pour goudronner ce trottoir et un préavis sera présenté au Conseil général pour procéder aux réparations nécessaires l'année prochaine.

Mme Isabelle Padrun demande à qui il faut s'adresser pour louer la salle communale qui vient d'être rénovée, quels sont les tarifs de location et s'il y a des tarifs préférentiels pour les habitants de la Commune.

M. Bernard Burri répond que la salle communale se loue toujours auprès du Bureau Communal. Les tarifs sont variables selon les options retenues (chaises, tables, projecteur, sonorisation, utilisation de la cuisine, etc.).


M. Isabelle Lucas Sauterel ajoute que des tarifs différents sont effectivement appliqués pour les habitants de la Commune ou les collectivités publiques. Les tarifs de locations seront affichés sur le site internet de la Commune.

Mme Isabelle Padrun demande si le Conseil général pourrait participer à la fixation des tarifs de location.

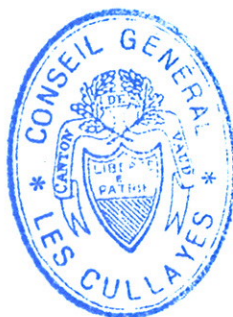
M. Bernard Burri répond que ceci est de la compétence de la Municipalité.

Monsieur le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu le 9 décembre 2010. Il remercie l'assemblée et lève la séance à **20h32**.

Le Président



Vincent Lacoïn



Les Scrutateurs

La secrétaire



Patricia Girardbille

Myriam Dammköhler



Patricia Dutoit

